

UN PORTRAIT INÉDIT D'ARISTIDE BRIAND PAR MARCEL PLAISANT

À l'occasion du centenaire de la Société des Nations, l'ambassadeur François Plaisant a bien voulu communiquer à la Revue d'histoire diplomatique un texte inédit de son père, Marcel Plaisant (1887-1958), sur Aristide Briand (1862-1932). Qu'il en soit ici vivement remercié.

*Ce document, conservé dans ses archives de famille par M. Plaisant, est indépendant des Papiers Marcel Plaisant, le très riche fonds déposé aux archives diplomatiques françaises de La Courneuve, dans la série Papiers d'agents – archives privées (220PAAP). Daté du jeudi 9 septembre 1954, le texte que nous publions ci-dessous aurait dû faire partie d'une galerie de quatorze portraits d'hommes politiques, auxquels s'ajoutent six maîtres du barreau et deux personnalités hors normes, Pie XII et André Siegfried, que l'auteur se proposait de livrer au public sous le titre *Devant les rostres : orateurs de ce temps* (1). La mort l'a empêché de mener à bien son projet. Il avait rédigé cependant, peu avant sa mort, un « avis au lecteur » dans lequel il précisait que son dessein, en écrivant cet ouvrage, était « de faire les portraits des orateurs les plus connus depuis environ 1907 à ce jour'hui. [...] Ces portraits, ou mieux ces médaillons, ne seront pas des biographies, ni même des morceaux d'histoire. L'auteur veut essayer de dégager les règles oratoires ou les préceptes de la tribune ou de la barre dont se sont inspirés les orateurs de ce temps. Naturellement, à la faveur de ces portraits l'auteur ne se privera pas d'évoquer des souvenirs personnels ou*

(1) L'ouvrage devait contenir les portraits des personnalités suivantes : Au Parlement : Raymond Poincaré, Georges Clemenceau, Alexandre Ribot, Paul Deschanel, Louis Barthou, René Viviani, Edouard Herriot, Paul Painlevé, Joseph Caillaux, Henry de Jouvenel, Paul Raynaud, Jean Jaurès, Aristide Briand, Alexandre Millerand ; au barreau : Fernand Labori, Michel Pelletier, Henri Robert, Vincent de Moro-Giafferri, Busson-Billaut, Charles Chenu ; Autres : S.S. Pie XII, André Siegfried.

des rappels de l'histoire susceptibles d'éclairer l'âme de ces hommes ou de faire briller une des facettes de leur talent. »

Marcel Plaisant avait bien connu Aristide Briand, comme député puis comme sénateur dans l'entre-deux-guerres, et comme membre de la délégation française à la SDN et à diverses aux conférences internationales, dont celles de Locarno.

Sous la Quatrième République, Marcel Plaisant siégea au Conseil de la République dont il présida la commission des Affaires étrangères et fut élu à l'Académie des sciences morales et politiques en 1947 (2).

À celui dont la pensée s'étendait à toute la communauté des hommes, la gloire avait déjà dispensé dans ses jours les prémices de l'immortalité. Sa fin terrestre ne paraît que le passage vers une lumière trop éblouissante pour ceux qui souffrent encore les discordes.

Survivants nous restons sur la berge, privés de cette âme vibrante des souffles les plus généreux de la vie et, tandis que gronde la tempête, notre nef vogue désemparée sur l'océan, sans la maîtrise du nautonier qui savait les havres de grâce et les rivages de paix.

Pèlerin de la paix, entraînant les peuples vers la terre promise, ainsi que le représente le bas-relief de bronze érigé au Quai d'Orsay, Briand avait été dans une première partie de sa carrière, de 1908 à 1915, le conciliateur capable de clore la querelle religieuse.

Je le vis pour la première fois en juillet 1909 tandis que j'accompagnais mon père (3), Premier Président, chez le garde des Sceaux. Nous fûmes introduits Place Vendôme lors d'une de ces visites rituelles que mon père faisait à la Chancellerie pour défendre les magistrats de son ressort. Je vois Aristide Briand debout devant une table nue, d'où tous les dossiers avaient été évacués sur une console voisine. Ni livre, ni papier importun au garde des Sceaux qui écouta d'une oreille bienveillante les observations de mon père sur ses candidats, mais le questionna, avec insistance, sur l'application de la loi récente qui avait prescrit d'ajouter des ouvriers qualifiés aux notables jusqu'ici choisis par les juges de Paix pour composer le jury criminel. Dès cette première vision je demeurai frappé par le regard concentré et les yeux de Briand où se reflétait le désir d'épuiser l'interlocuteur de tout ce que celui-ci pouvait lui livrer. Je ne devais le revoir que député le 16 novembre 1919, tandis que Briand prenait contact avec la chambre « bleu horizon ».

(2) Au quatrième fauteuil de la section de Législation, droit public et jurisprudence, il eut pour successeur le président René Coty, qui est l'auteur de la *Notice sur la vie et les travaux de Marcel Plaisant*, lue en séance en 1961.

(3) Achille Plaisant (1853-1938), juge d'instruction à Lille en 1880, a fait toute sa carrière, à part deux étapes aux cours de Rouen et Paris, à la cour de Bourges où il l'a achevée comme premier président de 1907 à 1915, date où il a dû la quitter pour raison de santé.

L'atmosphère lui était sinon hostile, du moins méfiante, et, en dépit de sa renommée, Briand sentait confusément qu'il devait surmonter des préjugés inavoués contre l'homme de la paix boiteuse. Combien nos collègues, de la meilleure foi du monde, étaient mal renseignés sur la négociation Lancken et tant d'autres rumeurs lancées sans que personne prît la peine de les contrôler ou de s'enquérir de la vérité.

Cependant, même pour ceux qui ignoraient tout ou qui se laissaient abuser par des fables, la réputation de l'orateur imposait aux plus rebelles. Ce n'est pourtant pas à la faveur de la parole que Briand se manifesta aux jeunes députés innocents appelés, deux mois après leur élection, à choisir un président de la République.

Cette chambre était acquise dans la proportion des quatre cinquièmes à Clemenceau, ou disons mieux au « Père la Victoire » dont s'étaient réclamés 380 députés aux élections du 16 novembre 1919. Élu moi-même sur une liste de concentration républicaine avec Jules-Louis Breton et Valude, nos électeurs nous firent grief de ne pas nous réclamer du nom de Clemenceau dans notre profession de foi et d'être demeurés dans les abstractions. Malgré mon admiration de soldat pour le « Tigre », je répugnais au pavillon personnel. Il semblait que Clemenceau fût être élu sans effort et je persiste à penser que, s'il l'avait vraiment voulu, il fût sorti vainqueur du scrutin versaillais.

Briand encouragea contre Clemenceau une campagne fort habile dont il tenait les fils sans qu'il y parût. Il prit contact avec tous les groupes laissant parler les jeunes élus très fiers d'être écoutés d'un augure, puis il laissait tomber avec nonchalance des paroles sur « l'anticlérical impénitent », l'homme de combat qui a si bien réussi la guerre qu'il est impropre à la paix.

Tant était éblouissant le prestige de Clemenceau qu'il eût néanmoins surmonté ces escarmouches s'il n'avait été desservi par Mandel qui perdit son maître par son orgueil, ses foucades et ses mots à l'emporte-pièce. Le discours de Deschanel à la rentrée des Chambres, le deuxième mardi de janvier, emporta par son ordonnance et son feu les députés conquis.

Par des réflexions bienvenues Briand aida les hésitants à tirer les conclusions de cette passe d'armes dont ils ne mesurèrent que plus tard les conséquences.

L'orateur ne devait se révéler à cette chambre vierge qu'à une modeste séance du matin le 25 juin 1920, lors de la discussion du budget des Affaires étrangères.

Il saisit l'occasion des accords de 1916 sur les pétroles pour s'évader de l'espèce et se livrer à une interprétation du traité de Versailles, détestable à ses yeux sans oser le dire. Il compare la condition de la Grande-Bretagne et de la France au lendemain de cette grande convention :

« Voyez la Grande-Bretagne. Elle sort de cette guerre. Elle a son idée. Son sort est sur la mer. Elle exige que la flotte allemande qui ne s'est, pour ainsi dire, pas battue, sorte de ses ports et en pleine mer abaisse son pavillon devant le pavillon anglais. Elle amène ensuite la flotte allemande dans ses rades.

Cela a de l'allure ; cela signifie quelque chose. «La mer c'est fini pour toi, en même temps que l'inquiétude que tu m'as donnée hier. Tes armements navals, tes grands bateaux que ton empereur allait inspecter à Kiel qu'il comparait aux miens, c'est fini.» Voilà l'Angleterre ce n'est pas sentimental, cela c'est positif.

La France avait subi 1871. Paris avait été souillé. La France après quatre ans de guerre gigantesque est victorieuse. Elle est allée se battre partout. Elle remporte la victoire sur son front en Orient. Elle tient l'Allemagne entre deux formidables pinces. Eh bien ! l'armée allemande s'en va avec ses fusils, ses drapeaux, musique en tête, elle passe sous des arcs de triomphe... »

Dans ce diptyque aux vantaux opposés, il y a tout Briand : des phrases simples, presque vulgaires : « cela signifie quelque chose » ; « c'est fini » ; « cela c'est positif ». Des phrases hachées : « en face de l'opiniâtreté britannique, la condescendance française. »

J'ai relu ce texte. Je l'entends encore, mais ce que rien ne peut rendre c'est l'effet des temps marqués par l'orateur. Lorsque Briand a dit : « Eh bien ! l'armée allemande... », il s'est complètement arrêté, fixant l'auditoire de ses yeux immobiles et profonds : et il s'est arrêté longtemps car nous étions haletants sous sa parole, et lorsqu'il a poursuivi : « elle s'en va avec ses fusils, ses drapeaux, musique en tête, elle passe sous les arcs de triomphe... », l'image fut éblouissante car elle éclairait le fond de la mémoire de ces anciens combattants chargés de rancœur.

Et Briand conclut :

« Générosité ! Humanité ! Je te reconnais bien là, France ! C'est beau et c'est grand. Mais dans quelle mesure une nation a-t-elle le droit d'être généreuse et humaine jusqu'au sacrifice de sa propre sécurité ? Voilà la question. »

Belle image oratoire. Ovation indescriptible de cette Chambre qui ne le connaissait pas. Et après ? me dira-t-on : rien. J'ajoute vérité profonde. Une des raisons du redressement de l'Allemagne dès 1925, la cause de son arrogance, le ressort de sa résistance lors de l'occupation de la Ruhr et même après, c'est qu'elle n'avait jamais eu le sentiment d'avoir été vaincue en 1918 puisqu'elle a traité sur notre territoire et que nous ne l'avons jamais envahie. Cette invasion, même pacifique, eut été salutaire.

Pendant Briand devient président du Conseil le 16 janvier 1921 à la chute du cabinet Leygues : se suivant les conférences de Paris, première passe d'armes entre Lloyd George et Lord Curzon, puis de Londres, de Washington. Notre différend s'aggrave avec la Grande-Bretagne qui, à partir de cette époque, ne cessera de jouer l'Allemagne contre la France.

S'impose une révision d'ensemble de nos relations en même temps que la recherche des moyens de faire payer le vaincu qui nous avait si odieusement pillé et ruiné. D'où la conférence de Cannes qui s'ouvre le 4 janvier 1922.

Le désaccord entre la Chambre et Aristide Briand était considérable et inavoué, et ce dès le départ. Les députés voulaient des réparations substantielles et immédiates : quelqu'un qui paye les frais. Briand ne fondait aucun espoir dans le débiteur insolvable : il plaidait le dossier sans conviction. En revanche il était hanté d'une idée fixe : compenser les imperfections du traité de Versailles, combler la lacune en obtenant de l'allié britannique un traité de garantie contre la menace allemande.

À Cannes il échoue dans tout ce qui concerne les réparations : il trébuche de délais en concessions.

En revanche, il obtient de Lloyd George le premier thème d'un traité de garantie et un accord de la Grande-Bretagne contre l'agression allemande. Mais il doit accepter la participation éventuelle de la Russie et de l'Allemagne à une conférence économique générale, ce qui révoltait la génération du feu. Il a été souvent écrit et répété que le président de la République avait médité, ourdi et consommé la chute de Briand. Certes de Briand à Millerand, les deux hommes avaient des méthodes différentes. Mais Millerand était plus conformiste qu'il ne paraissait. Les télégrammes de Poincaré, président de la Commission sénatoriale des Affaires étrangères, jouèrent au contraire un rôle décisif.

Lorsque Briand rentre à Paris le jeudi 12 janvier au matin, il arrive à se mettre d'accord avec Millerand. Bien mieux, le conseil des ministres, tenu à midi, consomme l'accord unanime de tous les ministres sur les résultats de la conférence de Cannes.

Lorsque nous sommes rentrés en séance du 12 janvier à 15 heures, tout le monde était convaincu, les ministres les premiers, que le cabinet tenait. Aristide Briand prononça alors cet étonnant discours par lequel, estompant le problème des réparations, il mit l'accent sur le projet d'accord franco-britannique. Là encore il fût relativement bref en paroles, mais il multiplia les temps, évoquant la condition future de l'Europe, le poids de ses responsabilités. Le discours s'achève par une protestation ouatée contre de prétendus abandons. Nouveaux silences. Et enfin, la phrase jetée avec négligence, d'un ton rauque et assez bas : « D'autres feront mieux. »

Devant la Chambre stupéfaite et aboulique, devant ses ministres désarçonnés et qui ne comprennent pas, Aristide Briand sort par la travée de gauche, imposant une démission, comme je lui entendis dire, « à ses godeaux de ministres » qui n'avaient rien vu.

Au fond j'ai réfléchi, plus tard, que non seulement Briand était résolu à quitter le pouvoir, mais encore, qu'il sentait mieux que quiconque que lui, propre au compromis et à la négociation, n'était pas l'homme de cette Chambre qui voulait l'exécution rigoureuse du traité. Il est à remarquer que Briand ne reviendra plus au pouvoir de toute cette législature. Le

ministre de la chambre bleu horizon fut Poincaré. Nouveau paradoxe : lorsque fut élue, le 11 mai 1924, « la chambre du Cartel des gauches », Briand, qui s'était tenu en marge de cette formation, ne reviendra au pouvoir, en novembre 1925, que lorsque les personnages représentatifs du Cartel furent épuisés. Pendant un an, malgré des votes minoritaires, il paraissait comme entendu que Briand succédât toujours à lui-même, jusqu'au jour où le pouvoir fut dévolu de nouveau à Poincaré, de telle sorte que par un étrange paralogisme, cette chambre du Cartel des gauches confia pendant deux ans, et jusqu'à sa fin, sa destinée au président du Conseil contre lequel elle fut élue, tant il est vrai que le caractère de l'homme d'État domine les combinaisons des partis et peut inverser le mouvement des idées.

À partir de 1925, Aristide Briand est le héros de la Société des Nations. Genève est son champ d'action privilégié. Il conduit comme il lui plaît la politique de Locarno et de Thoiry sans rencontrer une véritable opposition.

Quoiqu'on puisse dire des suites de cette politique et prétendre même que la guerre de 1939-1944 en consomme la faillite, il faut en retenir l'esprit qui a survécu. Après l'échec du protocole de sécurité pour le règlement pacifique des conflits internationaux, rejeté par Sir Austen Chamberlain le 12 mars 1925, l'idée directrice de Briand sera d'enclorre l'Allemagne dans des promesses, d'internationaliser la frontière du Rhin, et d'obtenir la garantie britannique : c'est la substance de l'Acte de Locarno, les frontières orientales ne bénéficiant que d'une assurance limitée. Locarno devait jouer le 15 mars 1936 : le gouvernement français de l'époque n'a pas usé des armes diplomatiques qu'il avait en mains.

Reste tout de même le principe de la garantie britannique, déficiente en 1938 aux tristes jours de Munich, mais qui en 1939 s'étendra jusqu'aux frontières orientales et aux Balkans. Si la politique française n'a pas su faire sortir de l'Acte de Locarno toute sa virtualité au jour utile, l'idée fut sans cesse cultivée, acclimatée, et rendue vivace par Briand que la Grande-Bretagne devait être partie de l'ordre établi sur le continent européen.

Lors de ce grand débat ouvert à la Chambre le 25 et le 26 février 1926, l'un des plus émouvants auxquels j'aie participé, Aristide Briand prononça un discours en faveur de la ratification des Actes de Locarno, qui fut peut-être le plus beau de sa carrière. Sur les conditions de la sécurité, le doute sur la sécurité absolue, la nécessité de la vigilance, l'évolution des événements internationaux, il parla en visionnaire : certaines de ses phrases sont divinatoires. J'ai souvenir de l'impression hallucinante qu'elles laissaient dans l'esprit des auditeurs. Contre le doute, la méfiance, l'esprit critique qui aboutit à la paralysie, il frappe des formules qui ébranlent les censeurs les plus fermes. Il rapporte à sa façon sa rencontre avec les ministres allemands qui avait tout d'abord désorienté l'opinion publique. Ici encore je ressens une impuissance à restituer son ton.

Ainsi lorsque nous lisons maintenant :

« Ah ! le peuple allemand ? [...] »

Croyez-vous que je sois allé sans émotion à ce rendez-vous, au bord d'un lac, où je devais rencontrer des ministres allemands ? Croyez-vous que je n'éprouvais pas les sentiments les plus complexes et les plus profonds ?

J'y suis allé, ils y sont venus, et nous avons parlé européen. C'est une langue nouvelle qu'il faudra bien que l'on apprenne. (*Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*) »

Briand a dit : « J'y suis allé, ils sont venus, et nous avons parlé... » Ici il s'arrête un long temps, promène un regard sur tout l'hémicycle et donne l'impression de ne plus trouver ses mots.

L'auditoire est haletant devant cette rupture du flux oratoire. Alors Briand dit : « ...parlé européen. »

Effet d'un mot très simple, attendu la respiration retenue, et qui déchaîne des applaudissements frénétiques.

Pendant sept ans, de 1925 à 1931, je fus délégué adjoint, puis délégué suppléant à la Société des Nations. Aristide Briand nous réunissait tous les matins à 9 heures à l'Hôtel des Bergues. La délégation, bien moins nombreuse à cette époque que les délégations composées plus tard, se limitait à six ou sept parlementaires et autant d'experts. Les délégués étaient brefs dans leur relation des travaux des Commissions. Briand leur posait des questions embarrassantes, non pas sur les discours prononcés, mais sur les intentions inexprimées de leurs interlocuteurs. Il se bornait à quelques sobres observations qui suffisaient à nous orienter. Hors les séances il recevait les ministres étrangers et ne se lassait pas de les écouter.

Son nom suffisait à désarmer les ennemis, sa volonté conciliait les contraires, et de sa personne semblait émaner des effluves assez puissants pour opérer la conjonction des cœurs hostiles. Aucun Français, s'il ne l'a pas vu à Genève, dans l'assemblée des peuples, ne peut se représenter son pouvoir d'attraction, et le prestige invincible dont il jouissait dans ce concert international. C'est peu dire que sa parole dominait quand on se souvient des mouvements d'espoir ou d'inquiétude chez les délégués étrangers tandis qu'ils observaient son silence et cherchaient vainement à en scruter le mystère.

Combien avons-nous vu de ministres, d'ambassadeurs, réputés hommes habiles dans leur pays et pris de vertige devant l'abîme de ces yeux bleus, glauques comme une mer sans fond. C'est parce qu'en dépit des apparences ou même d'une renommée trompeuse, sa politique n'était pas opportuniste, c'est-à-dire variable au gré des intérêts. Sans doute elle devait être modelée sur le relief des réalités, mais elle tendait toujours vers un idéal. La suprême aspiration de la paix a gouverné tous ses desseins. La tension de son esprit vers la paix perceait toutes les intrigues, renversait les positions acquises, se jouait des idées reçues et finissait par s'imposer aux pensées les plus rebelles. Il nous souvient qu'après plusieurs jours de négociations avec une délégation importante, au cours desquelles nous étions obligés de constater notre désaccord persistant, et tandis que nous lui

rendions compte de notre échec, de nous être heurtés à un tranquille entêtement du Président qui nous dit avec fermeté : « Le désaccord n'existe pas à l'état continu : il y a toujours un terrain quelconque d'entente qu'il vous fait trouver et qui doit croître jusqu'à la conciliation totale. » Et, en fait, l'accord se fit.

Cette volonté de paix qu'il traduisait de toutes les ressources de son habileté, et avec l'art consommé de sa séduction, avait transformé sa personne en pôle d'aimantation vers lequel étaient attirées toutes les nations comme sous l'action d'un influx magnétique. On n'aurait pas osé être l'ennemi de Briand. Tous tiraient étendard d'être ses disciples. Son instinct lui faisait exprimer les désirs profonds du peuple de France : le rayonnement de son intelligence a fait de cet homme nouveau le représentant le plus éclatant de l'antique tradition française. Par Briand, pour la paix, la France devenait la voix de l'univers, le héraut de toute une civilisation exaltée par la passion de la vie. Mission éternelle de la France à travers les siècles.

Comme nous revenions, seuls tous les deux, dissimulés dans le fond de la voiture au retour de la cérémonie relative à la pose de la première pierre du Palais de Nations en septembre 1929 et que nous lui exprimions sur la santé de Stresemann, que nous venions de quitter, des appréhensions qui se sont tristement vérifiées, en redoutant une évolution de la politique allemande après la disparation de cet homme, le Président de nous dire : « Il peut mourir ; il a jeté le germe chez son peuple. Quand une telle idée est lancée il se trouve toujours un homme pour la faire vivre ou revivre un jour. » Oracle dont l'actualité nous impressionne.

Dans les accents de cette voix inimitable semblait passer, à travers une évocation, toutes les forces de la nature ; dans son discours pour accueillir l'Allemagne à la Société des Nations, les millénaires de l'histoire ont apparu dans un éblouissement ; les carnages de toutes les guerres révolues ont lui d'une soudaine fulgurance ; toutes les colères et les haines abolies ont grondé comme le ressac d'un océan lointain qui vient mourir sur la place où brille une aube nouvelle.

Je n'ai cependant pas toujours été d'accord avec M. Briand, notamment en ce qui concerne la Sarre. Rapporteur des conventions relatives à la Sarre, au nom de la commission des Affaires étrangères en 1925, j'étais convaincu de l'importance industrielle de ce territoire que j'avais visité sous la conduite de M. Rault, président de la commission de gouvernement au nom de la Société des Nations. Les liens historiques de la Sarre et de la France paraissaient susceptibles d'être renoués pour le bien des deux pays. Dans l'attente du plébiscite il y avait une politique à mener, mais surtout une attitude à tenir. Il eût fallu qu'Allemands et Sarrois sentissent chez les représentants de la France une continuité de desseins. Dès 1925, M. Briand laissait entendre avec beaucoup de réserve et seulement devant quelques personnes de confiance qu'il n'y avait rien à espérer en Sarre, que d'ailleurs la Sarre était négociable et échangeable. Malgré les procès-verbaux où les

relations du professeur Hesnard (4), en dépit des récits fragmentés faits par Briand soit à Paul-Boncour, soit à Loucheur, je tiens pour ma part que personne n'a jamais su avec précision les propos échangés entre Stresemann, Luther et Briand lors de la fameuse entrevue de Thoiry.

M'adressant à Briand à la tribune de la Chambre le 30 novembre 1926, deux mois à peine après cet événement encore entouré de mystère, je lui disais :

« Nous ne vous demanderons pas, Monsieur le Ministre, de nous donner aujourd'hui des révélations dernières sur les entretiens que vous avez pu avoir à Thoiry. Au surplus, je soupçonne, ou tout au moins il nous plaît à croire que, dans ces négociations qui ont été conduites avec tant de prudence, plutôt qu'un débat sur des propositions concrètes et qu'une discussion sur des projets certains, vous avez apporté une sincérité d'accent, une tonalité nouvelle et, pour parler avec précision, le style qui est propre à une Europe en voie de reconstruction.

Qu'on parle de Thoiry en Allemagne et dans une certaine partie de la presse – car il me plaît de discerner ceux qui peuvent devenir nos amis de ceux qui ne veulent pas comprendre pour n'être pas plus sévère à leur égard qu'on parle de Thoiry dans une certaine partie de la presse germanique, et aussitôt on évoque la rétrocession de la Sarre avant le plébiscite, le retrait immédiat de la commission de contrôle, et enfin l'évacuation prématurée des deuxième et troisième zones occupées en vertu de l'article 428 du Traité de paix.

Nous voulons penser que l'Allemagne et ses représentants ont un sens politique trop aiguë pour croire un instant que la France puisse renoncer à des droits de caractère politique qui sont aussi des obligations contre des avantages économiques qui, si précieux qu'ils fussent ne sauraient être placés sur le même plan.

Encore faut-il comprendre que des droits de caractère politique ne s'échangent pas purement et simplement contre des avantages de caractère disparate.

Si l'on admet que la négociation puisse se poursuivre, je suis bien certain que ces droits politiques doivent trouver une équivalence dans ce qui nous sera offert par l'Allemagne, sous des garanties de même ordre. »

Quoiqu'il en soit la Sarre est apparue, dès ce moment, comme récupérable pour les Allemands, alors que Rault m'avait dit à la même époque qu'avec de la constance et de l'habileté on aurait pu espérer que les Sarrois votassent pour l'autonomie.

(4) Chef du service de presse à l'ambassade de France à Berlin, interprète à Thoiry.

En fait, M. Aristide Briand avait négocié l'enjeu du plébiscite bien avant son échéance. Je le dis, non sans tristesse, d'un homme d'État dont j'ai admiré maintes fois le sens de la prévision sous la magnificence du verbe, et dont je fus appelé à interpréter la politique. J'ai souvenir de nos divergences sur la Sarre, de ses sarcasmes devant mes illusions. Dans la courbe de ses desseins de Locarno à Thoiry et dans leurs conséquences l'option de la Sarre était emportée comme un objet de transaction. Quelle foi demeurait aux opiniâtres après un tel préjugé ? Le 3 décembre 1934, lors du conseil de la Société des Nations tenu à Rome, Pierre Laval, au cours d'un maquignonage de son accoutumance, avait renoncé à toute propagande et à tout effort pour le maintien du régime international.

La dernière initiative d'Aristide Briand, et qui porte en elle le germe de l'immortalité, c'est la conception d'une fédération européenne. Tant fut travestie et adultérée cette pensée première renouvelée de l'Abbé de Saint-Pierre et de Victor Hugo qui lança le premier appel à nos pères du haut de son rocher de Guernesey, tant il importe aujourd'hui de la restituer dans son intégrité.

Le 7 septembre 1929, au cours d'un débat sur le désarmement, Briand émet des doutes sur la valeur du recours aux conseils techniques et il communique à la dixième assemblée de la Société des Nations, non sans s'accuser lui-même d'un grain de folie et de témérité, l'idée qui hante son imagination :

« Je pense qu'entre les peuples qui sont géographiquement groupés, comme les peuples de l'Europe, il doit exister une sorte de lien fédéral. Ces peuples doivent avoir à tout instant la possibilité d'entrer en contact, de discuter de leurs intérêts communs, de prendre des résolutions communes.

Ils doivent, en un mot, établir entre eux un lien de solidarité qui leur permette de faire face, au moment voulu, à des circonstances graves si elles venaient à naître. »

Afin de donner un corps à cette suggestion, il convoqua le 9 septembre les premiers délégués de 27 nations pour développer son projet. Ceux-ci lui font bon accueil et l'invitent à déposer un memorandum : celui-ci fut adressé aux chancelleries européennes le 17 mai 1930 dénommant l'organisme futur une « Association européenne ».

Le memorandum affirme le maintien de la souveraineté des États :

« L'institution du lien fédéral recherché entre gouvernements européens ne saurait affecter en rien aucun des droits souverains des États membres d'une telle association de fait. C'était sur le plan de la souveraineté absolue et de l'entière indépendance politique que devait être réalisée l'entente entre nations européennes. Il serait d'ailleurs impossible d'imaginer la moindre pensée de domination politique au sein d'une organisation délibérément placée sous le contrôle de la S.D.N. dont les deux principes fonda-

mentaux sont précisément la souveraineté des États et leur égalité des droits. »

Tandis qu'aujourd'hui les néophytes de la propagande européenne veulent nous imposer un organisme supranational en déclarant que, faute d'accepter cette abdication, vous n'êtes qu'un nationaliste attardé, incapable de comprendre l'Europe, il n'est pas sans intérêt de marquer avec précision les lignes du projet conçu par Aristide Briand.

Ceux qui pensent comme nous, avec une certaine mesure, ne croient pas qu'ils puissent être accusés d'être de mauvais Européens. Non ! Mais nous ne considérons pas l'Europe comme une fin en soi et nous ne sommes pas disposés à l'admirer comme un monument pyramidal, si majestueux fût-il, quelle que puisse apparaître la noblesse de ses proportions. Cela nous est indifférent. Nous estimons qu'il faut faire une Europe à notre mesure en fonction de nos besoins, en fonction de nos nécessités et de l'état d'une France qui traverse aujourd'hui une crise aussi dange-reuse, aussi grave pour la perpétuité de ses ressources.

Mais j'étais là – j'en ai encore un souvenir pertinent – le 7 septembre 1929, aux côtés d'Aristide Briand, lorsqu'il a proposé la formation d'une Europe fédérale, et je me souviens, jeune délégué de la Société des Nations, que sonne encore dans mon âme la cadence de son rythme éloquent, tandis qu'il laissait ressentir aux ambassadeurs et aux plénipotentiaires, qui étaient là réunis, que ce qu'il recherchait c'était la création d'un lien fédéral qui pourrait nouer les souverainetés nationales, les rassembler comme dans un bouquet. Somme toute, il y avait loin d'un abandonnement. Il y avait un épanouissement, une restitution, que dis-je ? une nouvelle exaltation de la souveraineté nationale.

Il est curieux d'observer que le projet d'Association ou d'Union européenne, traduit à une commission d'études, revient le 13 septembre 1930 devant l'Assemblée des Nations. Un discours de Motta, internationaliste suisse d'avant-garde, et surtout un discours du grand jurisconsulte italien Scialoja, devaient faire échouer un projet auquel ces augures refusaient toute chance d'aboutir.

Plutôt que des fumées qui s'évaporent de toutes les cassolettes à parfums de Strasbourg, de Bruxelles et de Luxembourg, les Européens sincères se contenteraient encore de l'Europe fédérale d'Aristide Briand.

De tous les orateurs, Aristide Briand est celui dont l'art est imperceptible, dont la manière reste insaisissable. Ses éléments échappent à l'analyse et il est impossible même d'en restituer l'expression. Comment capter le sortilège d'un enchantement. Improvisateur certes, en ce qu'il ne se servait jamais d'un écrit, ou d'un plan à la tribune. De toute évidence il n'apprenait rien et il ne préparait rien d'écrit. Mais il avait longuement médité son sujet ; mieux qu'il ne l'avait essayé sur des auditeurs différents. À la Chambre, il se plaisait à écouter de groupes en groupes tous

les collègues sans distinction d'origine, ni de parti. Abeille laborieuse, il butinait sur toutes les pensées décloes devant lui.

Des trois préceptes si souvent rappelés dans les dialogues cicéroniens que la parole doit enseigner, plaire et émouvoir, il ne se préoccupait nullement du premier, plaisait avec naturel, savait émouvoir sans le chercher.

Dès l'exorde, il touchait directement l'objet principal du souci ou de l'attraction de ses auditeurs. Il avait des antennes, ont répété ses contemporains. Il est bien certain qu'il sentait, qu'il devinait à distance comme s'il eût été doué d'organes qui lui fussent propres. Disons que son auditoire lui était toujours présent, qu'il cherchait à le pénétrer, qu'il ne touchait une corde que si ses vibrations pouvaient s'accorder avec la sensibilité des auditeurs.

Son débit très lent lui donnait le moyen d'embrasser l'assistance de toute l'intensité de son regard. S'il devinait une appréhension, il avait l'art de suggérer la réponse attendue qui passait le pont de l'intelligence, pour toucher le centre émotif. En admettant qu'il ne réussît pas à la première touche, il reprenait le thème en le diversifiant, en l'amplifiant, en le rendant plus aigu, mais toujours en le poussant plus avant dans le domaine sentimental, parfois à l'aide d'une image fugitive ou d'un simple mot.

En mai 1927, avant qu'il se rendît à Londres, le *Daily Mirror* me demanda un article de présentation où je livrai mes impressions alors dans toute leur fraîcheur :

« Qui a fréquenté un peu le président Briand est étonné de l'art avec lequel il sait écouter et se taire. Le Président recueille tout ce qu'on lui dit : c'est un admirable auditeur. Il entend plusieurs conversations à la fois ; que dis-je : il sait mieux que son interlocuteur la valeur des propos que celui-ci vient de tenir, car il fait tout de suite le choix entre les mots inutiles et les idées profitables, et les dernières c'est lui qui les transformera en miel devant une assemblée attentive et vite subjuguée.

Dans le commerce ordinaire de la vie, le président Briand est encore l'homme du silence. Tandis que d'autres écrivent, dissertent, multiplient les harangues, le «Président» médite, fume des cigarettes avec une nonchalance apparente, ou vous regarde longuement avec ses yeux bleus si profonds où il semble qu'on se perd comme dans une eau mystérieuse. Mais qu'on ne s'y trompe pas : M. Aristide Briand vient de travailler : il a réfléchi, il a dévidé l'écheveau des combinaisons humaines, il a trié et marqué des faits, il a rassemblé des idées. Tout à l'heure une formule s'épanouira soudain sur ses lèvres et ce sera un mot d'ordre, ou un cri de ralliement.

Mais dans son action oratoire elle-même, M. Aristide Briand est encore remarquable par ses silences. Ses discours sont brefs, ils contiennent peu de mots et surtout ils sont fréquemment coupés par des « temps » que l'orateur laisse naître avec naturel et qui déterminent souvent une indicible émotion. Pendant ces « temps » il fixe l'assemblée de son regard fascinateur, il laisse se prolonger dans les âmes les perspectives qu'a ouverte son évocation, et c'est alors que cet homme muet est éloquent. Mais il faut avoir entendu cette

chose qui ne s'entend pas. Qui a subi le charme de son éloquence est incapable d'en saisir la cause car le son de sa voix et cette brusque rupture retournent l'âme comme une harmonie mystérieuse qui vous emporte dans un songe divin.

Il est breton, et il adore la mer. Dans ses anecdotes savoureuses, qu'il sait conter avec un charme inimitable, fleurissent continuellement les comparaisons tirées de la mer, de la navigation, de la vie des pêcheurs. Dans ses discours il a renouvelé les grandes métaphores classiques empruntées au spectacle de l'océan et du drame maritime. »

Je ne sais pas d'aventure plus misérable que sa candidature à la présidence de la République en mai 1931. Aristide Briand était l'homme le moins fait pour cette haute magistrature : toute représentation, tout appareil lui était à charge. Combien de fois à Genève s'était-il dérobé à des réunions solennelles, à des cérémonies où il déléguait l'un d'entre nous, alors que la circonstance requérait plutôt sa propre présence que celle d'un substitut.

Pendant vers mars 1931, un courant se dessina chez certains de ses familiers pour poser sa candidature, soutenant que Briand, chef de l'État, serait mieux placé pour faire triompher sa politique de paix. Il résista tout d'abord et j'ai souvenir de ses réflexions narquoises accompagnées de quelques comparaisons truculentes entre Cocherel et l'Élysée. Loucheur, qui était l'un des protagonistes les plus ardents de sa candidature, revint à la charge. Ceux, comme moi et quelques autres, qui avaient servi fidèlement Briand à Genève, devaient faire taire leur crainte d'autant plus qu'ils redoutaient un échec pour le maître et sentaient leurs devoirs accrus. Je m'employai à convaincre quelques sénateurs qui n'étaient pas entièrement gagnés à la cause de Doumer : je revis aussi des amis de la Chambre. C'est là que je m'aperçus que le terrain avait été miné par Laval : ce personnage qui devait tout à Briand qui l'avait hissé à tous les degrés du pouvoir jusqu'à en faire un garde des Sceaux – ce qui fit scandale –, agissait avec une perfidie machiavélique contre l'auteur de son insolente fortune. Dans cette circonstance, comme dans d'autres crises plus graves, Laval s'insinuait dans les groupes, paraissait toujours probatoire, mais conduisait des manœuvres dissolvantes vers son objectif personnel.

Il avait été décidé entre nous de dépêcher une délégation à Briand le 13 mai, la veille du scrutin, afin de rendre sa candidature ostensible et de réduire la rivalité de Doumer. Nous devions nous rendre en petit comité au Quai d'Orsay sous la direction de Thomson. Je fus fort surpris de nous voir croître en nombre du Luxembourg au Palais Bourbon, puis au Quai d'Orsay. Au départ nous étions dix, à l'arrivée nous étions au moins trente, parmi lesquels je discernai des adversaires accourus en observateurs. Doumer fut tenu au courant de ces démarches qui donnèrent lieu à quelques affirmations solennelles auxquelles Briand répondit d'un ton

lassé, non sans quelques nasardes destinées à des amis trop empressés. Le résultat du scrutin de Versailles ne devait pas nous étonner. Par bonheur le prestige du ministre des Affaires étrangères n'en fut pas atteint.

Parlant peut-être la dernière fois à la Chambre le 28 mai 1931, il remporta un grand succès : ce discours suprême respire la sérénité de l'homme d'État parvenu au sommet qui lègue sa leçon au temps. Cependant je fus frappé par sa longueur : Briand avait toujours été bref, condensé, fuyant les répétitions, capable de finir brusquement sans péroraison lorsqu'il avait atteint son effet. Certaines interventions importantes ne dépassèrent pas quinze ou dix-huit minutes : des comptes rendus de conférences internationales furent limités à une demi-heure.

Sa fin nous pénétra de tristesse car il fut jusqu'à sa démission la proie de Laval qui savait tour à tour s'en servir et le desservir.

Aristide Briand, orateur, avait deux instruments : sa voix et ses mains. Sa voix aux notes graves passait de l'éclat métallique aux sonorités profondes. Les thuriféraires se plaisaient à la dénommer son « violoncelle ». Elle était plus riche et plus variée que cet instrument, grâce à des changements de registres soudains.

Nous n'entendrons plus cette voix accordée par Pallas à l'un des fils chéris qui célébra les oliviers de la déesse. Nous n'entendrons plus cette voix, mais aussi longtemps que nous puissions vivre, toutes les fibres de notre être seront encore frémissantes aux souvenirs de ses notes graves. Nous n'entendrons plus cette voix : elle s'est tue à jamais ; les colonnes et les lambris des palais recèlent son écho ; les voûtes et les architraves en portent l'empreinte invisible. Mais cette voix morte nous possède : elle ressuscite en nous à l'appel de notre mémoire, et dans sa vie muette désormais, elle trouble encore tout notre être et prolonge, tel des touches sur des cordes longues, un accord qui secoue jusqu'au tréfonds du cœur comme un suprême frisson.

Briand était de stature au-dessus de la moyenne, mais à la tribune on ne voyait se détacher, hors le visage aux lourdes moustaches perdu dans la pénombre, que ses mains, dès le début étendues longues aux bords de la table. Dans le feu de l'action il les ramenait à sa poitrine en éventail, puis semblait brasser les arguments. Ses gestes amples étaient mesurés et aboutissaient à une main largement tendue.

Il y avait en lui un trouble mélange de gouaille et de familiarité, dont les instants fugitifs contrastaient avec la distinction naturelle de sa personne et l'ensemble de son comportement. Je ne sais s'il avait des ascendances aristocratiques, si souvent évoquées dans les prétendues indiscretions de la presse, mais Aristide Briand n'avait certainement pas une allure plébéienne.

Ces mains effilées et nerveuses, ces mains qui parlaient avaient leurs équivalents dans les fines attaches, les yeux glauques, les modelés du

visage et jusque dans la démarche aisée de l'homme qui dégagait les signes de la race.

Loin de tout artifice, il avait accédé, par instinct, au degré suprême de l'art. Implacable dans son désir de connaître l'homme, sa parole cherchait à étreindre l'homme par la pensée et par la passion, si bien que son éloquence devenait possession. Ainsi de tous les orateurs, il fut le plus humain.

Marcel PLAISANT

Jeudi 9 septembre 1954

RÉSUMÉS

La vie d'une ambassade française au milieu du XIX^e siècle : la légation de France à Berlin dans les années 1850

Complémentaires à la facette politique de l'histoire diplomatique, les aspects quotidiens et matériels d'une ambassade sont ici abordés en s'appuyant sur un fonds d'archives inédits. Les archives privées du marquis de Moustier, diplomate en poste à Berlin sous le Second Empire, décrivent l'hôtel de la légation, le personnel diplomatique, les fêtes, la relation avec l'aristocratie locale, en somme la vie courante d'une représentation diplomatique au milieu du XIX^e siècle.

Complementary to the political facet of diplomatic history, the daily and material aspects of an embassy are addressed here thanks to an unpublished archive collection. The private archives of the Marquis de Moustier, a diplomat posted in Berlin during the Second Empire, shed light on the legation hotel, the diplomatic staff, the celebrations, the relationship with the local aristocracy, in short the everyday life of a diplomatic representation in the mid-19th century.

Le Quai d'Orsay sous l'Empire libéral

L'histoire diplomatique de la fin du Second Empire ne saurait se limiter à l'analyse des causes de la guerre de 1870. L'Empire libéral modifia en effet le fonctionnement de la diplomatie entre l'été 1869 et l'été 1870. En s'appuyant sur des archives inédites, cet article retrace l'histoire du Ministère des Affaires étrangères sous trois ministres successifs : le prince Henry de La Tour d'Auvergne, le comte Napoléon Daru, le duc Agénor de Gramont.

Diplomatic history of the end of the Second Empire does not only provide analysis of the causes of the Franco-Prussian War of 1870. The « Empire libéral » also brought modifications to diplomatic proceedings from summer 1869 to summer 1870. Based upon unpublished archives, this article relates the history of the Quai d'Orsay under the authority of three successive ministers : prince Henry de La Tour d'Auvergne, comte Napoléon Daru and duc Agénor de Gramont.

Diplomatie de réhabilitation et politique d'équilibre : les relations diplomatiques et économiques de la Confédération helvétique après la Première Guerre mondiale

Aucun historien n'a établi correctement jusqu'à ce jour l'orientation de la politique étrangère de la Confédération helvétique à la fin de la Première Guerre mondiale. Même si des études de cas existent sur certaines thématiques particulières, aucun article ou livre n'a fourni jusqu'à présent un cadre d'analyse satisfaisant pour l'ensemble de la politique extérieure de la Suisse durant cette période.

Le présent article cherche à combler cette lacune. Il démontre comment les élites suisses ont opté pour une politique d'équilibre dans leurs relations économiques et diplomatiques avec les grandes puissances après la guerre. Cette stratégie se situait en rupture partielle avec la politique menée avant le conflit, la Confédération ayant été influencée profondément par les rapports privilégiés qu'elle entretenait avec le Reich wilhelmien durant la Belle-Époque. Par conséquent, en dépit de l'infraction formelle commise à la neutralité lors de l'entrée dans la Société des Nations en 1920, la politique étrangère suisse devient, en pratique, plus neutre après l'armistice. Cette orientation se maintiendra jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale.

The foreign policy of the Swiss Confederation after the First World War currently remains unknown. Although some case studies have dealt with related topics, no single book or article has provided a satisfying analytical framework on the Swiss foreign policy until now.

This paper aims to fill this gap. It provides a fresh interpretation of Switzerland's international relations after the war, demonstrating how Swiss elites chose to pursue a balanced policy in their diplomatic and economic relations with the great powers. This political strategy was new in comparison to the pre-war policy of the Confederation, which was deeply influenced by its privileged relationship with Imperial Germany. Consequently, despite the formal infringement made upon neutrality through entry into the League in 1920, Swiss foreign policy became more neutral in practice after the war. This political position remained in place until the Second World War.

Un portrait inédit d'Aristide Briand

Dans ce texte inédit, daté de 1954, Marcel Plaisant (1887-1958) dresse un portrait d'Aristide Briand, qu'il a bien connu dans les années vingt, au Parlement mais aussi comme négociateur auprès de la SDN et à Locarno.

This is a hitherto unpublished testimony dating from 1954, by Marcel Plaisant (1887-1958), drawing a portrait of Aristide Briand whom Plaisant happened to know at the Parliament in the twenties, as well as a negotiator to the Society of Nations and in Locarno.

1887 ————— 2020



LA REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

Créée en 1887, la Revue d'Histoire Diplomatique a pour ambition de contribuer à la connaissance de l'histoire en général et des relations internationales en particulier. Emanation de la Société d'Histoire Diplomatique fondée un an plu tôt et présidée aujourd'hui par le Prince Gabriel de Broglie, Membre de l'Académie Française, elle a pour mission de refléter le double caractère de cette société mêlant diplomates et historiens.

La Revue d'histoire diplomatique de part son contenu a gagné une autorité reconnue par les chercheurs et universitaires du monde entier comme en témoigne sa présence dans un très grand nombre de bibliothèques universitaires à travers le monde qu'elles soient ou non de pays francophones (citons pour exemples les bibliothèques des Université de Tokyo, des universités de Princeton et d'Harvard, du MGIMO de Moscou, du Max Planck institut, des universités de Cambridge, d'Oxford, de la Sorbonne et de Sciences Pô Paris...).

Sans qu'il ne nous appartienne de juger le bien fondé des classements des revues, la RHD est sensible au fait d'être régulièrement classée en catégorie B. Enfin la présence de cette revue en langue française en accès libre dans des universités anglophones, nous apparait être gage de sa bonne tenue universitaire.

En cette 133^{ème} année la revue dirigée par les professeurs Georges Henri Soutou, membre de l'Académie des sciences morales et politiques et Maurice Vaïsse, Professeur des universités, poursuit son rythme régulier de parution trimestrielle et conserve son érudition par un comité de rédaction associant universitaires et diplomates.

Editée par une maison d'éditions indépendante spécialisée depuis les années 1880 en droit international et diplomatie, la Revue d'histoire diplomatique est exclusivement financée par les abonnements de ses lecteurs, garantissant ainsi à ces derniers son sérieux et son indépendance.

Bulletin d'abonnement de La Revue d'histoire diplomatique

Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS - télécopie: +33 (0)1.46.34.07.60 librairie@pedone.info
Règlement : 90 € pour la France - 105 € pour l'Europe - 125 € pour le reste du Monde.

- Chèque bancaire
 Carte bancaire (Bleu - Visa - Mastercard)

N°/...../...../..... Date de validité :.....

Cryptogramme Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville Pays.....